

## SEANCE DU 24 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 15/03/2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : Mesdames et messieurs Thierry BRUNET, Philippe DOREAU, Guy MONTIER, Jean-Paul DURAND-MASSÉ, Caroline ANTOINE, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, Isabelle GUERIN, Jean-Bernard ALLUIN, Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE, Claudy MAURICE formant la majorité des membres en exercice.  
Conseillers absents excusés: David MASSÉ, Benoît VANDENDORPE, Gérard AMIRAULT, Maud BERTIN, Brigitte GRENAT  
Conseillers votants : 10  
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

### **2016/08 Approbation des comptes de gestion 2015 Commune et Assainissement**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2015.

Le Conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 (Commune, Assainissement) par le Receveur municipal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **2016/09 Approbation du compte administratif 2015 du service d'Assainissement**

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTIER, 2<sup>nd</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif du service d'assainissement 2015 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
46 875.31 €	64 703.68 E	<b>17 828 .37 €</b>

#### Investissement

DEPENSES	RECETTES	RESTES A REALISER DEPENSES	EXCEDENT DE CLOTURE
20 150.16 €	25 651.55 €	5 500 .00 €	<b>5 501.39 €</b>

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité : **9 POUR** le compte administratif 2015 du service assainissement.

**2016/10 Approbation du compte administratif communal 2015**

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTIER, 2nd adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
416 011.21 €	567 413.10 €	<b>151 401.89 €</b>

Investissement

DEPENSES	RECETTES	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
135 763.68 €	347 308.69 €	333 436.51 € €	59 628.50 €	<b>211 545.01 €</b>

Besoin de financement pour 2016 : 62 263.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :  
**9 POUR** le compte administratif communal 2015.

**2016/11 Affectation des résultats du service d'Assainissement 2015**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent global d'exploitation de 17 828.37 € au compte R 002 ;
- Affectation de l'excédent global d'investissement de 5 501.39 € au compte R 001.

**2016/12 Affectation des résultats du budget communal 2015**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement : 89 138.89 € au compte R 002 ;
- Affectation de l'excédent d'investissement : 211 545.01 € au compte R 001 ;
- Affectation du résultat de fonctionnement excédentaire : Titre pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 62 263.00 € au compte 1068

**2016/13 Budget service d'Assainissement 2016**

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 691.00 Euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 794.00 Euros</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

**VOTE** à l'unanimité, le budget unique du service d'assainissement de l'année 2016.

**2016/14 Budget communal 2016**

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**438 313.00 Euros**  
**564 022.00 Euros**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

**VOTE** à l'unanimité, le budget unique de l'année 2016.

#### **2016/15 Dénomination du pont**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du projet par Monsieur DANQUIGNY, Maire de Nouâtre, de donner un nom au pont qui sépare les deux communes.

Celui-ci a proposé deux noms :

- Jean d'Armagnac, seigneur de la Motte de Nouâtre et de Marcilly
- La Mothe-Yvons, ancien nom du château de la Motte.

La dénomination des équipements publics participe à la valorisation du patrimoine communal, notamment en ravivant le souvenir de certaines figures locales, et contribue au devoir de mémoire en portant une attention particulière à la pédagogie.

**Considérant** l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination du pont, Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOPTE**, la dénomination « Pont de la Mothe-Yvons »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **2016/16 Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire demande à Madame GUERIN Isabelle de se retirer de la salle du conseil pour présenter le point suivant : l'arrivée à son terme au 9 juin prochain de l'emploi avenir occupé par Cyril GUERIN aux services techniques depuis trois ans.

Considérant que le poste à temps complet est indispensable pour le bon fonctionnement des services ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet à compter du 15 juin 2016.

Considérant que Monsieur GUERIN donne entière satisfaction dans son emploi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De nommer Cyril GUERIN pour une durée d'un an en tant que stagiaire avant sa titularisation sur le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- De le rémunérer par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe.
- De modifier ainsi le tableau des effectifs.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **2016/17 Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'adjoint technique à temps non complet a fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2016 et qu'il convient par conséquent de supprimer le poste du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La suppression du poste d'Adjoint Technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps non complet à raison de 25/35ème à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- De modifier le tableau des effectifs.

#### **2016/18 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent**

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments publics ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,

**Décide** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique de 2<sup>nde</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 inclus.  
Cet agent assurera les fonctions d'entretien des bâtiments publics à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10/35<sup>ème</sup>.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **2016/19 Régime indemnitaire des agents**

Le Maire expose au Conseil municipal :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 Juillet 2013 portant création de l'indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) par référence à celle prévue par le décret n° 2002-61 au profit des personnels des services technique et administratif, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients votés (défini par le Maire),

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 Mai 2015 portant modification du tableau des effectifs en fermant le poste d'Adjoint Administratif 2<sup>nde</sup> classe à temps complet et en ouvrant celui d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

En conséquence, le montant de référence annuel de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) devra être modifié de la façon suivante :

FILIERE	MONTANT DE REFERENCE EN €
Filière administrative	
- Adjoint administratif 2ème classe	449,28
- Adjoint administratif 1ère classe	464,30
Filière technique	
- Adjoint administratif 2ème classe	449,28

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DECIDE** de modifier le montant de référence annuel de l'I.A.T. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**2016/20 Demande de subvention au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine**

Dans le cadre du dossier relatif à l'aménagement de l'Espace Saint-Blaise, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine au titre du fonds de concours pour financer ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**SOLLICITE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine pour une demande de subvention au titre du fonds de concours selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		FINANCEMENTS	
Travaux	86 900,00 €	Fonds Investissement local	56 520.00 €
		Fonds de concours 5è Génération	15 000,00 €
		Autofinancement	15 380,00 €
	86 900.00 €		86 900.000 €

**Informations**

**La Route de l'Eau**

La manifestation se déroulera le 21 mai 2016. Le CPIE organisera des ateliers ludiques animés. Le comité des fêtes de Marcilly se chargera de la restauration le soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.  
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire*<sup>1</sup>  
*Thierry BRUNET*

<sup>1</sup> Le présent extrait du registre, sans la page 6/6 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

**Séance du 24 mars 2016 : liste des délibérations et tableau des visas**

2016/08	Approbation des comptes de gestion 2015 Commune et Assainissement
2016/09	Approbation du compte administratif 2015 du service d'Assainissement
2016/10	Approbation du compte administratif communal 2015
2016/11	Affectation des résultats du service d'Assainissement 2015
2016/12	Affectation des résultats du budget communal 2015
2016/13	Budget service d'Assainissement 2016
2016/14	Budget communal 2016
2016/15	Dénomination du pont
2016/16	Création d'un poste d'Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
2016/17	Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet
2016/18	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
2016/19	Régime indemnitaire des agents
2016/20	Demande de subvention au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	<i>Absent excusé</i>
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	<i>Absent excusé</i>
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	<i>Absente excusée</i>
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MAURICE Claudy	